

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 11 février 2009

sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Chevallaz

Préavis 2/2009 **Plan général d'affectation des Monts-de-Pully et Plan partiel d'affectation du Hameau des Trois-Chasseurs**
Remaniement parcellaire avec péréquation réelle

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 2-2009 du 17 décembre 2008,
ouï le rapport de la Commission permanente d'urbanisme,

décide

1. de confirmer, sans modification, l'approbation conjointe du plan général d'affectation des Monts-de-Pully et du plan partiel d'affectation du Hameau des Trois-Chasseurs, adopté par le Conseil communal le 11 octobre 2000,
2. de subordonner la mise en vigueur de ces plans à une opération de remaniement parcellaire, avec péréquation réelle,
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes y relatifs.

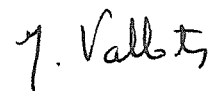
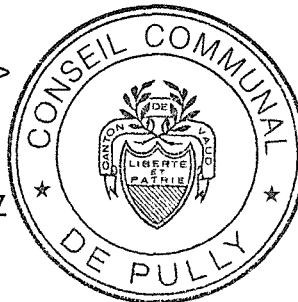
Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

La secrétaire



Jean-Marc CHEVALLAZ



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 12 février 2009